



Impossibilité de faire enregistrer un divorce

Par **PARDONCHE**, le 20/11/2009 à 16:17

Bonjour,

ma fille à l'intention d'épouser le papa de son futur enfant, mais voilà, ce Monsieur a été marié et son divorce prononcé en décembre 2008 n'est toujours pas enregistré sur son acte d'état civil, il n'avait pas d'avocat lui-même, l'avocat de la partie adverse refuse d'adresser la copie à la Mairie du lieu de mariage, ma fille a adressé une requête au Tribunal qui ne répond pas.

Que faire ?

Cordialement